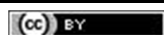


Stratégies de Mobilisation des Ressources Locales pour le Développement des Communes d'Avrankou, d'Adjarra et d'Akpro-Misserete au Sud du Bénin

Mathieu H. KIKI, René Y. AVOCEVOU, Idrissou TADJA, Sandé ZANNOU, Germain GONZALLO

Département de Géographie et d'Aménagement du Territoire (DGAT); Laboratoire d'Etudes des Dynamiques Urbaines et Régionales (LEDUR); Université d'Abomey-Calavi 01 BP 526, Cotonou 01



Résumé - La recherche des ressources financières en vue de satisfaire les attentes des populations est devenue la clé qui doit ouvrir la porte de la réussite de la mission des autorités afin d'exécuter les dépenses dans le cadre du développement local. L'objectif visé dans cette recherche est d'analyser les stratégies de mobilisation des ressources locales propres.

Pour comprendre les stratégies de mobilisation desdites ressources dans ces communes, des investigations ont été faites à partir de la recherche documentaire, des observations de terrain, des entretiens avec des personnes ressources et des enquêtes auprès des populations. Le principe de choix raisonné a permis de sélectionner les personnes directement ou indirectement impliquées dans la mobilisation des ressources locales propres. Un échantillon de cent quatre-vingt-onze (191) chefs de ménages a été interrogé. Les données collectées, ont été traitées et les résultats ont été analysés suivant le modèle FFOM.

Les résultats montrent que les stratégies de mobilisation des ressources locales propres pour un financement efficace des projets de développement local sont multiples. Mais parmi elles, celles qui génèrent de façon significative les ressources financières sont les taxes et impôts, les infrastructures marchandes, hydrauliques, routières, les espaces publics aménagés et les cimetières. Au total, les réalisations des taxes et impôts de 2012 à 2017 des trois communes sont en moyenne de 80 271 548 F CFA par an. Les 1436 infrastructures marchandes, rapportent de 2012 à 2017 en moyenne un montant de 2 374 252 F CFA.

Mots clés - Stratégies, Communes, Mobilisation des ressources, Développement local, Bénin.

Abstract - The search for financial resources to meet the expectations of people has become the key to opening the door to the success of the local authorities' mission in order to execute the expenditures of local development. The objective of this research is to analyse and propose strategies for mobilising local resources.

To understand the strategies for mobilising these resources in these communes, investigations were made from documentary research, field observations, and interviews with resource persons and surveys of the populations. The principle of reasoned choice has made it possible to select the people directly or indirectly involved in the mobilisation of local resources. One hundred and ninety-one (191) heads of households were interviewed. The collected data were processed and results analysed according to the FFOM model.

The results show that strategies for mobilising local resources for effective financing of local development projects are multiple. But among them, those that generate significant financial resources are taxes, market infrastructure, water, roads, public spaces and cemeteries. In total, the achievements of taxes and taxes from 2012 to 2017 of the three municipalities are on average 80 271 548 francs per year. The 1436 commercial infrastructures, report from 2012 to 2017 on average an amount of 2 374 252 francs.

Keywords - Strategies, Communes, Resource, Mobilisation, Local Development, Benin.

I. INTRODUCTION

Le développement local est un mouvement culturel, économique et social qui tend à améliorer le bien-être d'une

société [1]. Suite à la Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990, le Bénin s'est engagé sur la voie de la démocratie en se dotant d'une constitution qui est celle du 11 décembre 1990. Le peuple béninois est alors appelé à

prendre en main sa propre destinée. La décentralisation est devenue dès lors un sujet d'actualité.

Le processus de décentralisation apparaît préalablement comme l'outil indispensable pour atteindre l'objectif de développement local durable. Il convient de souligner que la décentralisation n'est pas seulement un outil de développement à mettre à la disposition des populations locales. C'est aussi et surtout de nouvelles charges et de nouvelles responsabilités issues du transfert de compétence opéré dans certains domaines par l'Etat central au profit des collectivités décentralisées [2]. Aussi, l'autonomie financière accordée aux futures collectivités décentralisées (communes) signifie-t-elle que la collectivité dispose d'un budget propre qu'elle gère de manière autonome ? Cela explique que la commune se trouve confrontée aujourd'hui à la nécessité d'élaborer des stratégies de développement propres en ayant le libre choix dans la détermination de ses dépenses et en n'acceptant aucun contrôle exagéré du pouvoir central [3]. Pourtant, il est possible d'affirmer que l'action communale ou municipale se heurte souvent à des mécanismes financiers qui relèvent d'une logique administrative et économique. Celle-ci est encore fondée sur un interventionnisme délibéré de la puissance publique et ceci du fait surtout de l'insuffisance des ressources locales disponibles.

Face à cette fragilisation des ressources financières locales, il y a lieu de se demander les ressources sur lesquelles les collectivités pourront désormais compter.

La crise des finances publiques au plan national fait que l'Etat central ne sera pas en mesure d'accompagner rigoureusement le transfert de responsabilité d'un transfert de ressources. Les collectivités devront donc elles-mêmes essayer de se prendre en charge.

Les ressources locales constituent à cet effet la base financière sur laquelle la nouvelle commune devra édifier son autonomie financière pour faire face aux nouveaux défis de la décentralisation. Le postulat donc de cette recherche est d'amener les autorités locales à faire des prévisions réalistes et objectives, à sensibiliser les populations sur les enjeux de développement local qui est l'affaire de tous les citoyens et à réorganiser la gestion du patrimoine culturel et des potentialités touristiques afin qu'elle procure des ressources directement au profit la commune.

II. PRESENTATION DU SECTEUR D'ETUDE

Situées dans le département de l'ouémé, les communes d'Adjarra, d'Avrankou et d'Akpro-Missérété sont situées

entre 2° 33' et 2° 44' de Longitude est d'une part, et entre 6° 26' et 6° 39' de Latitude nord, d'autre part. Elles sont limitées au Nord par les communes d'Adjohoun et de Sakété, au Sud par les communes de Porto-Novo et de Sèmè-Podji, à l'Est par la commune d'Ifangni et la république Fédérale du Nigeria et à l'Ouest par la commune de Dangbo (figure 1)

La figure 1 présente la situation des communes d'Adjarra, d'Avrankou et d'Akpro-Missérété. En effet, de forme irrégulière, ce triplet couvre une superficie de 269 km² et concentre l'essentiel des infrastructures publiques ainsi que les plus grandes installations privées qui sont les sources de mobilisation prises en compte dans la collecte des données et l'analyses des résultats.

2.1. Données et méthodes

2.1.1. Nature des données collectées

La réalisation de la présente recherche a débuté par une analyse bibliographique à travers les documents existants et un entretien avec tous les acteurs concernés par la question de mobilisation des ressources locales propres de ces communes. Cela a permis d'avoir des données quantitatives et des données qualitatives liées aux infrastructures sociocommunautaires génératrices de revenus dans ces communes.

2.1.2. Technique de collecte des données

Les outils de collecte des données utilisés sont entre autres la grille d'observation, les guides d'entretien et les questionnaires. Ces outils ont permis de collecter des informations à partir des techniques appropriées :

- *Observation* : Les observations directes sur le terrain ont été faites à l'aide d'une grille d'observation pour faire le point des ressources locales propres existantes dans les communes d'Avrankou, d'Adjarra et d'Akpro-Missérété. Au cours des visites sur le terrain, des photographies instantanées sont prises pour illustrer ces faits ;

- *Enquêtes par questionnaires* : Les enquêtes par questionnaire ont été organisées auprès des populations qui sont les premiers contribuables de ces communes ;

- *Entretiens* : Les entretiens ont été effectués avec les élus communaux, le personnel communal et les chefs services qui sont concernés par la mobilisation des ressources locales propres. Au cours de ces entretiens, les questions liées aux stratégies de mobilisation des ressources locales propres ont été abordées.

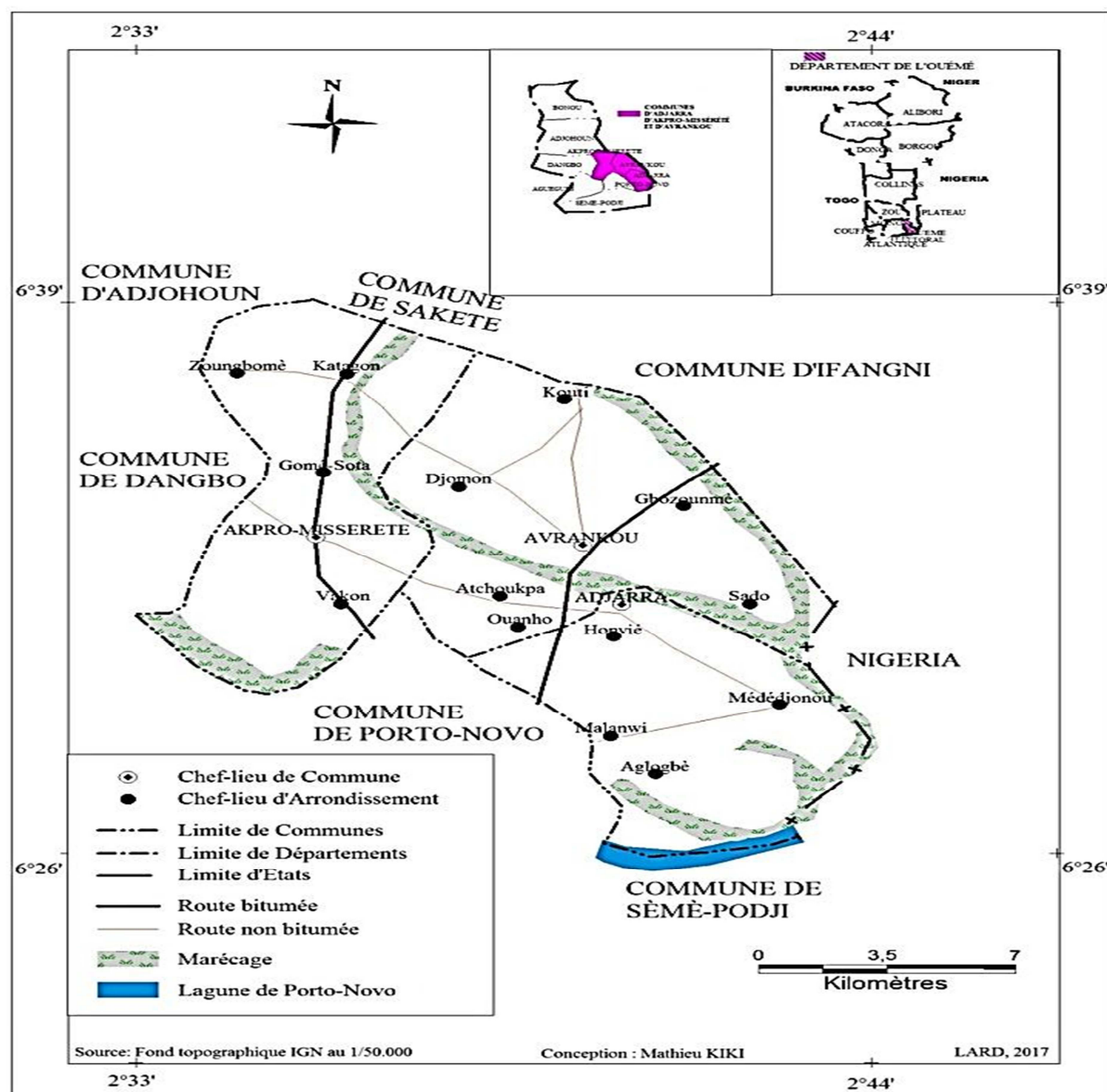


Figure 1 : Situation géographique du milieu d'étude

2.1.3. Echantillonnage

Pour la collecte des informations, neuf (09) arrondissements ont été retenus sur les dix-huit (18) que comptent les trois (3) communes. Trois (3) villages ou quartiers de villes sont parcourus dans chaque arrondissement. Le choix de ces localités a été fait au hasard.

Le principe de choix raisonné a permis de sélectionner les personnes directement ou indirectement impliquées dans

la mobilisation des ressources locales propres. Au total 9 autorités locales et 6 chefs services ont été aussi identifiés.

Le nombre de ménages est déterminé par la formule de Schwartz (1995). Ainsi, si n désigne la taille de l'échantillon, on a :

$$n = Z\alpha^2 \times pq/i^2 ;$$

avec :

$Z\alpha = 1,96$, écart réduit correspondant à un risque α de 5 % ; p = proportion des ménages des

différents villages ciblés par rapport au nombre total de ménages dans les communes d'Adjarra, d'Akpro-Missérété et d'Avrankou (effectif de ménages des villages enquêtés = 38558 ; effectif total de ménages = 71656) soit $p = 53,80 \%$;
 $i =$ précision désirée égale à 5% ;
 $q = 1 - p$ (ici, $q = 46,20 \%$) ;
 $n = (1,96)^2 \times 0,5380 (1 - 0,5380) / (0,05)^2 = 381,94 \approx 382$ ménages.

Cet échantillonnage de base ainsi calculé est pris en compte à hauteur de 50% pour rester dans les limites des moyens permettant de faire efficacement les travaux de terrain. Ainsi, 191 ménages ont été interrogés. Au total, 206 personnes ont été enquêtées.

2.1.4. Traitement des données et analyse des résultats

Au terme des investigations sur le terrain, le dépouillement des fiches d'entretien et de questionnaire a été fait manuellement. Des calculs de moyennes ont été réalisés respectivement suivant les formules : $X = 1/n \sum_i^n x_i$ où X est la moyenne, n le nombre d'années au cours desquelles les taxes ont été collectées, x_i le montant d'une année de taxe ; $Fi = ni / N \times 100$ où ni le montant des taxes affecté à un usage donné et N est le montant total des taxes. Le logiciel Excel 2010 a été utilisé pour présenter les résultats sous forme de tableaux dans la deuxième partie du travail intitulée résultats et discussion.

III. RESULTATS ET DISCUSSION

Cette deuxième partie de cette recherche met en relief les résultats et la discussion. Les résultats présentent les stratégies de mobilisation des ressources internes d'une part et les modes de gestion des patrimoines et des services d'autre part.

3.1. Mobilisation des ressources pour le financement du développement local

Les actions de développement menées dans les différents domaines ont nécessité la mise en place de plusieurs stratégies de développement axées sur la mobilisation des ressources internes.

3.2 Mobilisation des ressources internes

Dans le contexte de la décentralisation, les communes doivent mobiliser davantage de ressources au niveau local afin d'assurer, de manière durable, la promotion du développement à la base. L'essentiel des ressources locales des communes d'Adjarra, d'Avrankou et d'Akpro-Missérété provient des impôts (directs et indirects) et des taxes. Deux services s'occupent de la mobilisation des ressources propres des communes :

- ✓ le service des impôts chargé du recouvrement des ressources fiscales via la distribution des avis d'imposition ;
- ✓ le service des affaires économiques et financières des mairies. Il s'occupe de la mobilisation des ressources non fiscales.

Dans les communes d'Adjarra, d'Avrankou et d'Akpro-Missérété, afin de mobiliser de façon optimale les recettes endogènes, plusieurs stratégies ont été mises en place. Elles sont axées sur la gestion des patrimoines et des services et l'auto-implication des populations dans les actions de développement.

3.3 Mode de gestion des patrimoines et des services

L'organisation du secteur marchand, du secteur de l'eau, l'initiation d'un registre foncier, l'organisation du secteur du transport et les services fournis constituent des secteurs productifs des ressources locales dans les communes d'Adjarra, d'Avrankou et d'Akpro-Missérété.

3.3.1 Gestion du secteur marchand

Le secteur marchand constitue une source potentielle du financement de développement communal grâce aux recettes qu'il génère. La gestion des infrastructures marchandes (boutiques, hangars, magasins de stockage, etc.) est assurée par le service des affaires économiques. Le tableau I fait le point récapitulatif de construction des boutiques, hangars et magasins dans les communes d'Avrankou, d'Akpro-Missérété et d'Adjarra.

Tableau I : Point récapitulatif de construction des boutiques, hangars et magasins dans les communes d'Avrankou, d'Akpro-Missérété et d'Adjarra

Type de construction	Communes			Total
	Adjarra	Avrankou	Akpro-Missérété	
Boutiques	11	55	32	98
Hangars	802	250	282	1334
Magasins	00	02	02	04

Sources : Enquête de terrain, Janvier 2018

A la lecture de ce tableau I, il convient de retenir que les mairies s'investissent beaucoup plus dans la construction des hangars que des boutiques et magasins car la collecte des sous dans les marchés augmente la mobilisation des

ressources financières des communes à travers les droits de place et les taxes. La planche 1 montre la mise en service des hangars, des magasins et des boutiques dans les marchés et centres urbains de la commune d'Avrankou.



Photo 1 : Boutiques construites à Avrankou



Photo 2 : Magasin de stockage construit à Avrankou

Planche 1 : Infrastructures marchandes dans la commune d'Avrankou

Prise de vues : KIKI, février 2018

L'observation de la planche 1 montre que les communes d'Avrankou, d'Akpro-Missérété et d'Adjarra abritent des magasins et boutiques, installés au bord des grandes voies et au sein des marchés. Ces magasins permettent le stockage des marchandises destinées à la vente le jour d'animation du marché et les boutiques sont sollicitées pour exposer les différents produits destinés pour la vente.

Ces infrastructures sont occupées par les commerçants qui payent une redevance à la mairie. Dans toutes les communes, un contrat de location des magasins et boutiques est signé avec les commerçants. Le prix des magasins est fixé à 15000 F CFA par mois et celui des boutiques est fixé à 10 000 F CFA/mois.

Au niveau des hangars, des contrats sont également signés avec les commerçants dans la commune d'Avrankou. Le prix des places est de 1000 F CFA/mois dans les marchés. D'après les informations du terrain, ce mode de gestion des places dans les marchés permet de sécuriser les recettes. Cela empêche ainsi les fuites des recettes collectées. Dans les autres marchés comme ceux d'Adjarra et d'Akpro-Missérété, les commerçants payent le prix de

place les jours du marché. Ce prix varie de 50 F à 200F. Généralement les agents collecteurs sont accompagnés du chef de village ou de son représentant. Leur présence limite les cas d'agression dont sont victimes les agents collecteurs de la part des vendeurs qui estiment que le taux des taxes est élevé. Le tableau II présente l'évolution des recettes issues du secteur marchand dans les communes d'Avrankou, d'Akpro-Missérété et d'Adjarra.

Tableau II : Evolution des recettes issues du secteur marchand dans les communes de 2012 à 2017

Communes	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne
Adjarra	3801900	3000510	3000040	4000020	1844050	2390150	3006112
Avrankou	1741550	2585000	1992700	2194750	360 700	370200	1540817
Akpro-Missérété	1349200	2894750	2459300	2483850	3051855	3216000	2575826

Source : Comptes administratifs des communes d'Avrankou, d'Adjarra et d'Akpro-Missérété de 2012 à 2017

L'analyse de ce tableau II montre que la commune d'Adjarra présente la meilleure performance en matière de mobilisation des recettes dans le secteur marchand. Cette performance observée dans cette commune, s'explique par le rayonnement du grand marché kpétou et les stratégies de collecte des taxes. Ces stratégies consistent à la dynamisation, à la sensibilisation des agents collecteurs et aux descentes périodiques et inopinées des autorités locales dans les marchés en vue du suivi et du contrôle des agents collecteurs. Ces stratégies permettent de limiter la fuite des capitaux, le détournement des fonds par les agents collecteurs indécidés. Elle est suivie de la commune d'Akpro-Missérété qui a mobilisé en moyenne 2575826 F CFA entre 2012 et 2017. La commune d'Avrankou vient en dernière position avec une performance moyenne de 1540817 F CFA.

3.3.2 Gestion du secteur de l'eau

La gestion des ouvrages hydrauliques (Adductions d'Eau Villageoises et forages) permet la mobilisation des fonds pour l'investissement. Les AEV sont exploitées par le

fermier (l'entreprise déléguée à la gestion) qui doit verser une redevance mensuelle à la collectivité locale affermante. Cette redevance varie de 150 F à 500 F/m3 d'eau produite dans les communes. Les forages sont gérés par un gestionnaire qui est choisi au sein de la population villageoise. Il assure la vente de l'eau et l'entretien de l'ouvrage. Il verse dans le compte de la mairie un montant allant de 3000 F à 5000 F/mois. Il est à signaler que ce système d'affermage exclut la participation des populations à la gestion des ouvrages hydrauliques. La planche 2 présente les infrastructures d'eau potable dans les trois communes.

L'observation de la planche 2 montre les infrastructures de fourniture d'eau qui assurent la desserte en eau des populations des centres urbains et périurbains et dans les zones rurales dans les communes d'Avrankou, d'Akpro-Missérété et d'Adjarra sont inégalement réparties. Leur accessibilité n'est pas aussi équitable dans les trois communes pour diverses raisons. Le tableau III fait le point des différents ouvrages hydrauliques disponibles dans les communes d'Avrankou, d'Akpro-Missérété et d'Adjarra



Planche 2 : Infrastructures d'eau potable dans les trois communes

Prise de vues : KIKI, février 2018

Tableau III : Points des ouvrages hydrauliques disponibles dans les communes

Communes	FPM	PM	AEV	BF	PEA
Adjarra	105	03	02	30	294
Avrankou	161	Néant	07	121	336
Akpro-Missérété	209	08	05	30	247
Total	475	11	14	181	877

Sources : Enquête de terrain, Janvier 2018

L'analyse du tableau III révèle l'existence de plusieurs catégories d'infrastructures hydrauliques dont les effectifs varient en fonction des spécificités hydrogéologiques qu'offre chacune des communes. Ainsi, l'infrastructure hydraulique la plus représentée est le PEA dans la commune Avrankou suivi des FPM qui à leur tour, prédominent dans la commune Akpro-Missérété. En

dehors de ces infrastructures, suivent, dans toutes les communes, les PM dans le cadre des ouvrages simples. Au niveau des ouvrages complexes, les AEV sont en effectif assez limité dans la commune d'Adjarra avec deux (02) AEV. L'évolution des recettes issues de la gestion des points d'eau dans les communes est présentée par le tableau IV.

Tableau III: Evolution des recettes annuelles du secteur de l'eau de 2012 à 2017 dans les communes d'Avrankou, d'Adjarra et d'Akpro-Missérété

Communes	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne
Adjarra	1025000	852190	768235	1015435	1039155	603180	879366
Avrankou	1548850	2918400	2765800	2683400	2630200	373275	2153321

Akpro-Misserété	2850030	3204270	2331030	2840000	2770350	3000000	2832613
------------------------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

Source : *Comptes administratifs des communes d'Avrankou, d'Adjarra et d'Akpro-Misserété de 2012 à 2017*

L'analyse du IV montre que les recettes collectées dans le secteur de l'eau de 2012 à 2017 ont augmenté dans toutes les communes sauf celle d'Adjarra. Cette augmentation remarquable des recettes à Avrankou et Akpro-Misserété s'explique par la prise en charge de la gestion des forages par les mairies après le transfert effectif des compétences dans ce secteur. Les ressources mobilisées dans la gestion du secteur de l'eau permettent aux autorités communales de financer la réalisation de nouveaux points d'eau (AEV, forages, puits modernes, etc.) dans les arrondissements ruraux.

3.3.3 Gestion des espaces publics

Les espaces publics aménagés ou non dans les communes d'Avrankou, d'Adjarra et d'Akpro-Misserété contribuent de façon significative au développement de ces communes. Ces espaces publics aménagés sont devenus d'une part les lieux de distraction, de retrouvaille et de rencontre pour les jeunes de ces communes et d'autre part, des cadres propices pour les grandes manifestations publiques à savoir les meetings, les cérémonies « AGO »,

les libérations, les baptêmes, le lancement des albums, les croisades. Ils contribuent au développement économique de ces communes car lors de ces grandes manifestations, ces espaces publics sont loués par les manifestants qui payent à la mairie une somme qui varie de 6000 F à 10000F par jour.

L'autre effet induit par l'aménagement de ces places publiques est la construction de petites boutiques par la mairie dans les environs immédiats qui sont prises d'assaut par les marchands nigériens « Ibo » pour la vente des produits électroménagers, les ustensiles de cuisine, les appareils portables et leurs accessoires. Les promoteurs de bars et restaurants, des gargotes et autres qui y trouvent aussi leur compte.

Avant l'aménagement, ces places publiques étaient insalubres, invivables et étaient remplies des arbres et tout autour se trouvaient quelques boutiques dans des états de délabrement très avancés. Suite à l'aménagement, il ressort un cadre attrayant où il fait bon vivre. Les photos 4, 5 montrent les places publiques après leur aménagement.



Photo 4 : *Espace public Akpro-misserété*



Photo 5: *Espace public Avrankou carrefour*

Planche 3 : *Espaces publics aménagés à Akpro-misserété et à Avrankou*

Prise de vues : KIKI, février 2018

La planche 9 montre les différents espaces publics aménagés dans les communes d'Akpro-misserété et

d'Avrankou pour contribuer à la mobilisation des ressources financières. A ces différentes stratégies de mobilisation des

ressources financières, s'ajoute la location des biens meubles et immeubles. Les autorités communales mettent à la disposition des particuliers ou des associations, les maisons des jeunes et d'autres infrastructures pour des manifestations dans le but d'engranger des ressources au profit de leur commune.

3.3.4 Gestion du secteur de transport

Le secteur du transport joue un rôle déterminant dans le développement des communes d'Avrankou, d'Adjarra et d'Akpro-Missérété. En dehors de son rôle social, il participe également à la promotion de l'économie locale. Celui-ci est lié à l'exploitation de ses infrastructures. Dans le but de réussir à mobiliser les ressources, un bon partenariat entre les autorités locales et les différents syndicats des transporteurs est établi. Les syndicats perçoivent les taxes pour le compte de la mairie auprès de laquelle ils rendent

compte à partir des tickets mis à leur disposition. Au total, trois sortes de tickets sont utilisées. Il s'agit des tickets de tour, de stationnement et de chargement. Ces différents tickets sont délivrés aux conducteurs des véhicules à 5 et 9 places, aux véhicules bâchés et aux gros porteurs.

Les tickets de tour sont vendus à 100 F CFA uniquement aux conducteurs de taxi-autos. Pour les tickets de chargement, ils varient de 200 à 2000 F CFA. Ils sont délivrés à tous les conducteurs tant des véhicules légers que des poids lourds. Les tickets de stationnement sont délivrés par les agents de la mairie et sont vendus à 100 F CFA pour les conducteurs de véhicules de 5 places, 9 places, les véhicules bâchés et 1000 FCFA pour les gros porteurs. Le tableau V traduit l'évolution de la recette globale issue des infrastructures de transport dans l'économie locale des communes entre 2012 et 2017.

Tableau V: Evolution des recettes issues du transport dans l'économie locale des communes d'Avrankou, d'Adjarra et d'Akpro-Missérété

Communes	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne
Adjarra	2631900	3510000	4020000	3850700	3880300	2245950	3356475
Avrankou	3134000	2050800	1700000	1668900	1550900	1889200	1998967
Akpro-Missérété	2416950	3793650	5418400	3750400	2606700	3242450	3538092

Source : Comptes administratifs des communes d'Avrankou, d'Adjarra et d'Akpro-Missérété de 2012 à 2017

De l'analyse du tableau V, il est constaté que les recettes collectées du secteur de transport sont relativement faibles dans la commune d'Avrankou. Elles tournent en moyenne autour de 1998967 F CFA entre 2012 et 2017. Au cours de cette période, la commune Akpro-Missérété a collecté en moyenne 3538092 F CFA. Cette performance s'explique par la pluralité des marchés que comporte cette commune et

recrutement massif par la mairie des agents collecteurs. Les taxi-moto contribuent à la recette locale par le paiement des droits taxis payés à la mairie. Ces conducteurs des véhicules et de taxi-moto ont besoin des infrastructures routières pour leur circulation. La photo 6 illustre la réalisation des infrastructures de transport dans l'arrondissement d'Avrankou



Photo 6 : Pavage d'une voie dans l'arrondissement d'Avrankou

Prise de vue : KIKI, Avril 2018

L'observation de la photo 6 montre la réalisation des infrastructures routières dont les conducteurs de véhicules et de taxi-moto ont besoin pour leur circulation dans la commune d'Avrankou.

3.3.5 Gestion des cimetières

Le cimetière est l'endroit où l'on enterre les morts. Cet acte est d'une importance capitale pour toutes les communes au point où chaque arrondissement a au moins un cimetière

qui fait partie des patrimoines des communes. Le tableau VI fait le point des différents cimetières présents dans les communes d'Adjarra, d'Avrankou et d'Akpro-Missérété.

L'analyse du tableau VI montre que les cimetières existent dans toutes les communes c'est-à-dire que chaque arrondissement est doté d'au moins d'un cimetière qui est clôturé et sécurisé par les mairies. La planche 4 montre les cimetières des communes d'Avrankou et d'Akpro-Missérété.

Tableau IV : Cimetières présents dans les communes d'Adjarra, d'Avrankou et d'Akpro-Missérété

Type de construction	Communes			Total
	Adjarra	Avrankou	Akpro-Missérété	
Construction des cimetières	06	07	05	18

Sources : Enquête de terrain, Janvier 2018



Photo 7 : Cimetière de Avrankou



Photo 8 : Cimetière de Danto à Akpro-Misséréte

Planche 4 : Cimetières des communes d'Avrankou et d'Akpro-Misséréte.

Ces cimetières sont sollicités par les personnes éplorées presque tous les week-ends et parfois les jours ouvrables. Ils constituent de véritable source de revenu pour les mairies car pour chaque inhumation, les éplorés versent dans les

caisses de la mairie une somme qui varie de 60000 F CFA à 80000 F CFA selon les communes. Le tableau V montre l'évolution des recettes collectées dans le secteur des cimetières de 2012 à 2017.

Tableau VI : Evolution des recettes collectées dans le secteur des cimetières de 2012 à 2017

Communes	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne
Adjarra	3070000	1200000	1630000	2000500	1800400	956300	1776200
Avrankou	1 097500	1000050	935 000	1410000	355000	450000	874592
Akpro-Misséréte	17798200	8300500	12546000	5060650	7260015	9315250	10046769

Source : Comptes administratifs des communes d'Avrankou, d'Adjarra et d'Akpro-Misséréte de 2012 à 2017

L'analyse de ce tableau VII montre que la commune Akpro-Misséréte présente la meilleure performance en matière de mobilisation des recettes au niveau des cimetières. Cette performance observée dans cette commune, s'explique par la position de ce cimetière à la ville de Porto-Novo, commune à statut particulier et capitale du Bénin. Elle est suivie de la commune d'Adjarra qui a mobilisé en moyenne 1776200F CFA entre 2012 et

2017. La commune d'Avrankou vient en dernière position avec une performance moyenne de 874592 F CFA.

3.3.6 Gestion du foncier

La loi 2007-03 portant régime foncier rural en République du Bénin apporte une révolution dans la gestion du foncier en ce sens qu'elle prévoit une gestion décentralisée du foncier. La perception des taxes sur le foncier s'effectue par la recette des impôts des communes.

Deux (2) types de taxes sont perçues sur le foncier : ce sont la taxe sur le foncier bâti et celle sur le foncier non bâti. Elles sont respectivement désignées sous le vocable Contribution Foncière des Propriétés Bâties (CFPB) et Contribution Foncière des Propriétés Non Bâties (CFPNB). Ces deux taxes constituent, avec la taxe d'habitation et la taxe professionnelles ont les principales recettes fiscales des communes. La taxe sur le foncier non bâti varie de 2000 à 5000F CFA en fonction de l'emplacement du terrain et de sa valeur vénale. Par contre, celle sur le foncier bâti dépend des éléments de confort et de la valeur locative, elle varie de 2000 à 4000 F CFA. Ces taxes sont perçues une fois par an.

Les recettes issues du recouvrement de ces taxes sont versées à la recette-perception des communes et destinées aux dépenses de la mairie concernée. Soucieuses de

maximiser le taux de recouvrement de ces taxes, les communes ont, avec l'appui de MCA, conçu et mis en œuvre, le Plan Foncier Rural (PFR) et le registre foncier.

3.3.7 Taxes et impôts

Dans des communes d'Avrankou, d'Adjarra et d'Akpro-misséré, l'impôt est la source principale des recettes communales. Il détermine le volume des ressources propres utilisées par les collectivités sans le recours à des transferts monétaires et indique donc la notion du niveau d'indépendance financière [4]. Force est de constater que dans ces communes, l'environnement n'est pas favorable au recouvrement des impôts et taxes. Il est caractérisé par un incivisme généralisé. Le tableau IX présente l'évolution de la réalisation des taxes et impôts.

Tableau VII : Réalisation des taxes et impôts dans les communes d'Avrankou, d'Adjarra et d'Akpro-misséré de 2012 à 2017

Communes	Réalisation des taxes et impôts						Moyenne
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Adjarra	86899108	75864932	71133285	80799738	91508990	92125325	83055229
Avrankou	89802516	75876088	80738456	64672570	93561419	74657449	79884750
Akpro-Misséré	95711348	92512601	95575401	81031342	68652333	33764965	77874665

Source des données : Comptes administratifs des communes d'Avrankou, d'Adjarra et d'Akpro-misséré de 2012 à 2017

La lecture du tableau IX montre que les réalisations des taxes et impôts dans les communes sont globalement faibles. De 2012 à 2017, Avrankou fait une réalisation moyenne de 79.884.750 CFA. Quant à la commune d'Adjarra, elle a réalisé la meilleure performance avec une moyenne de 83055229 CFA. La commune Akpro-Misséré a fait la plus faible réalisation avec une moyenne de 77.874.665 CFA. Ces réalisations des impôts et taxes prouvent que les autorités communales éprouvent de difficultés dans la mobilisation des ressources propres.

3.4 Discussion

Plusieurs chercheurs ont travaillé sur la problématique de mobilisation des ressources locales propres au Bénin et dans la sous-région. Ils ont abouti pour la plupart à des résultats similaires comme l'indisponibilité d'une cartographie fiable de gisement fiscal, la non-effectivité de la Taxe de Développement Local et l'incivisme fiscal des contribuables. C'est ainsi que [5], montre que la mobilisation des ressources nécessite comme élément de base, un plan stratégique, une stratégie de communication bien conçue, des sources de financement variées, un programme de collecte de fonds et de bonnes pratiques de

gestion. Tous ces éléments contribuent au renforcement de la capacité financière des communes.

Pour [6], les entités décentralisées doivent compter beaucoup plus sur les ressources fiscales, particulièrement les impôts locaux pour assurer leur mission de développement local. D'où la nécessité de maximiser les ressources endogènes de la commune. Les autorités locales ne doivent ménager aucun effort pour l'identification du potentiel fiscal.

Selon [7], les populations perçoivent la fiscalité sous un double angle de contrainte et d'enrichissement des responsables locaux au détriment des intérêts publics. Dans son exposé, il a fait un bref aperçu de la situation des populations africaines.

En France, les ressources locales propres sont basées sur la fiscalité locale. Afin de préserver la libre administration des collectivités territoriales, les recettes fiscales et les autres ressources propres des collectivités territoriales représentent, pour chaque catégorie de collectivités, une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources.

De même, l'étude réalisée par le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACTE) en (2004), démontre que des actions concrètes et pragmatiques s'imposent aux autorités locales. En effet, l'optimisation du recouvrement des ressources locales exige que certaines conditions soient remplies. Il s'agit là des conditions préalables à la mise en recouvrement. Par ailleurs, au cours du recouvrement des dispositions idoines sont à prendre", au nombre desquelles on peut citer la bonne gouvernance budgétaire qui sécurise et met en confiance les contribuables. Les collectivités locales doivent maîtriser les diverses potentialités dont regorge leur territoire. Pour ce faire, elles doivent disposer d'assez d'informations sur les actions à mener pour assurer le développement de la localité.

Par ailleurs, [8] démontre que lorsqu'on croit perdre, en imposant faiblement, on gagne beaucoup en couvrant sur un plus grand nombre de contribuables. Et pour arriver à cela, il faut disposer d'une assiette élargie donc de ressources humaines et matérielles efficaces et suffisantes pour un recensement exhaustif des activités pratiquées sur le territoire communal.

Ainsi, la promotion d'une bonne gouvernance locale qui prend en compte la participation de tous les acteurs du développement est indispensable afin d'amorcer le développement local qui passe par la mobilisation des ressources endogènes

IV. CONCLUSION

Le développement local prôné par la décentralisation ne peut être atteint que si les communes sont économiquement viables. Les communes doivent compter sur ses propres capacités à mobiliser les ressources locales. Le développement endogène doit être impulsé à la base. La

viabilité de toute commune passe inéluctablement par le financement des projets de développement communaux. Face au faible niveau de la mobilisation des ressources locales propres dans les communes d'Adjarra, d'Akpro-Missérété et d'Avrankou, on a constaté que les exécutifs communaux déploient déjà assez d'efforts pour améliorer la tendance par rapport aux recettes fiscales et aux recettes non fiscales. Face à l'état des lieux sombre observé et pour rendre les communes d'Adjarra, d'Akpro-Missérété et d'Avrankou performantes dans la mobilisation des ressources locales propres, nous venons de penser des approches de solutions qui pour nous, réactiveraient la mise en œuvre de la décentralisation. Il s'agira de faire des prévisions réalistes et objectives, de sensibiliser les populations sur les principaux enjeux de la décentralisation notamment le développement local qui est l'affaire de tous les citoyens, de mettre en œuvre la TDL en réorganisant par exemple la gestion du patrimoine culturel et des potentialités touristiques afin qu'elle procure des ressources directement au profit la commune.

D'autres ressources pourront être envisagées. Vu la consistance des recettes souvent engendrées par les impôts fonciers, les Maires devront à long terme, faire un plaidoyer à l'endroit des différents partenaires de la commune et trouver réellement le financement nécessaire à l'actualisation de la cartographie. Au cas où les conditionnalités des PTF ne lui permettraient pas d'être autonome dans la réalisation de ce précieux outil, elle aura l'obligation de le réaliser sur fonds propres en plusieurs exercices. Mais compte tenu du coût très élevé de l'opération, la commune pourrait envisager l'établissement d'un Registre Foncier Urbain.

Elle devra ensuite le mettre à la disposition du Receveur des Impôts qui n'attend que cet outil pour mettre en exécution le recouvrement optimal dudit impôt. Par ailleurs, face à la réticence des populations à payer leurs impôts et taxes, les autorités communales doivent multiplier les comptes rendus des diverses réalisations dans les arrondissements. Chaque élu local a le devoir d'accompagner l'Exécutif local en vue du développement des communes d'Adjarra, d'Akpro-Missérété et d'Avrankou.

L'exécutif communal pourrait développer d'autres politiques novatrices en créant d'autres potentialités, installer d'autres services marchands et faire des investissements économiques en vue d'élargir son champ de perception des impôts, taxes et prélèvements, toutes choses qui permettront de financer les projets de développement au sein des communes d'Adjarra, d'Akpro-Missérété et d'Avrankou pour le mieux-être des populations. Elle peut aussi promouvoir les initiatives locales qui sont des moteurs de développement économique. L'amélioration des recettes perçues localement par les communes est due à l'amélioration des méthodes de recouvrement.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] - SIO Théodore, KAMDEM Jean Baptiste, 2008 : Proposition de stratégie de mobilisation de ressources pour un financement plus efficace des plans locaux de développement, 25 p.
- [2] - AGBOSSOU Michel, 2012 : Contribution à l'amélioration de la mobilisation des ressources locales propres dans la commune de Ouidah, 96 p.
- [3] - AGUEHUNDE Théophile, 2007 : Rôle et stratégie de recouvrement des impôts dans le processus de développement des collectivités locales : (cas de Toffo), 82p.
- [4] - KOUSSIHOUÉDE, J. (2005) : Renforcement de la capacité financière des Communes : cas de la commune d'Avrankou. Mémoire du cycle II, ENAM, Abomey-Calavi, 74 p.
- [5] - TODEMIN Habib G, 2010 : Contribution à l'amélioration de la mobilisation des recettes non fiscales de la municipalité de Parakou, mimographe, ENAM II, 91p.
- [6] - ADINSI AKPI Ida A. Délali, 2007 : La couverture des impôts directs locaux : cas de la commune d'Abomey-Calavi , mimographe, ENAM I, 76p.
- [7] BIGOU Bani Bio, 1993 : Perception et attitude des populations face aux impôts locaux dans Système d'informations foncières et Fiscalité locale : PDM, Module de l'Afrique de Ouest, 23p.
- [8] KOUTON-AGHUEH Véronique Djidjoho, 2001 : Gestion de la fiscalité locale et contribution aux budgets des collectivités territoriales : cas de la circonscription urbaine de Porto-Novo, ENA, Lomé, Togo, 86p.